

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Haute-Marne

Arrondissement de
Chaumont

Commune de
Autreville-sur-la-
Renne

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mr le Maire, adressée le 27/03/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Mairie d'Autreville sur la Renne.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :11

Nombre de conseillers en
exercice : 11

Date de convocation :
27 mars 2026

Présidence : Laurent NAULOT, Maire.

Etaient présents :

DE LA FOURNIÈRE Mathilde, DROUOT Emmanuel, FONTAINE Fanny, JERONIMO Raphaël, JOBARD Sophie, KWASIAK Frédéric, LECLERE Romuald, NAULOT Laurent, ROUILLARD Céline, SAINTOMER Laëtitia, VINHAS Xavier

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de séance : Madame ROUILLARD Céline

Membres présents.....11
Absents représentés.....0
Absents.....0
Votants.....11

Délibération 2026 04 02

Désignations des membres des différentes commissions

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	0	11	0	0	0

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer huit commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 8 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à six commissions.

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 - Commission des finances, administration
- 2 - Commission des affaires scolaires
- 3 - Commission des travaux, voirie, eau, assainissement, bâtiment, sécurité incendie, sécurité routière
- 4 - Commission des fêtes, cérémonies, vie locale, social
- 5 - Commission des terrains communaux, environnement, bois chasse
- 6 - Commission de l'urbanisme, embellissement, fleurissement, patrimoine bâti
- 7 - Commission consultative Saint-Martin-sur-la-Renne
- 8 - Commission consultative Valdelancourt

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 8 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à six commissions.

Article 3 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes.

- 1 Commission des finances, administration

Laurent NAULOT, Raphaël JERONIMO, Emmanuel DROUOT, Frédéric KWASIAK, Mathilde DE LA FOURNIÈRE, futur maire délégué de Valdelancourt

- 2 Commission des affaires scolaires

Laurent NAULOT, Raphaël JERONIMO, Céline ROUILLARD, Laëtitia SAINTOMER, Fanny FONTAINE

- 3 Commission des travaux, voirie, eau, assainissement, bâtiment, sécurité incendie, sécurité routière

Laurent NAULOT, Raphaël JERONIMO, Emmanuel DROUOT, Romuald LECLERE, Frédéric KWASIAK, futur maire délégué de Valdelancourt

- 4 Commission des fêtes, cérémonies, vie locale, social

Laurent NAULOT, Raphaël JERONIMO, Emmanuel DROUOT, Céline ROUILLARD, Laëtitia SAINTOMER, Fanny FONTAINE, futur maire délégué de Valdelancourt

- 5 Commission des terrains communaux, environnement, bois chasse

Laurent NAULOT, Raphaël JERONIMO, Emmanuel DROUOT, Frédéric KWASIAK, futur maire délégué de Valdelancourt

- 6 Commission de l'urbanisme, embellissement, fleurissement, patrimoine bâti

Laurent NAULOT, Raphaël JERONIMO, Emmanuel DROUOT, Céline ROUILLARD, Laëtitia SAINTOMER, Mathilde DE LA FOURNIÈRE, futur maire délégué de Valdelancourt

PREFECTURE DE
HAUTE-MARNE

13 AVR. 2026

ARRIVÉE

Pour le Maire
L'Adjoint

